



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

CIRCULAIRE N°089 /FCF/DC/SCI/20

A l'attention de :

- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs du football professionnel ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs du football féminin.

Objet : Note d'information sur la collaboration avec les intermédiaires.

Il nous a été donné de constater que certaines personnes prétextant être des intermédiaires de joueurs prennent régulièrement contact avec les dirigeants des clubs pour leur proposer des services ou représenter les joueurs.

A cet effet, nous avons l'honneur de vous informer que l'activité des intermédiaires est régie par le Règlement sur la Collaboration avec les Intermédiaires de la FIFA et le Règlement sur la Collaboration avec les Intermédiaires de la FECAFOOT.

Par conséquent, nous vous conseillons de ne collaborer qu'avec les intermédiaires titulaires d'une licence en cours de validité délivrée par la FECAFOOT ou par toute autre association membre de la FIFA.

Nous vous invitons à nous informer sur l'activité de toute personne se passant pour un intermédiaire auprès de votre club.

Nous attachons du prix au respect scrupuleux de ces prescriptions.

Fait à Yaoundé, le 30 Juillet 2020

LE SECRETAIRE GENERAL

PJ:01

**Liste des intermédiaires licenciés
à la FECAFOOT**



Benjamin Didier BANLOCK